



Enquete Inceste grand-père

Par **Cococo18**, le **06/12/2021** à **10:46**

Bonjour,

Mes neveux ont révélés des faits d'agressions sexuelles (attouchements et viols) de la part de leur grand-père, j'ai été à la gendarmerie le 23 juillet pour déclarer les faits. Les enfants ont été entendu début septembre. Entre temps mon père m'a avoué partiellement les faits (filmé et transmis à la gendarmerie) à ce jour il n' a toujours pas été mis en garde à vue.

Est-ce normal? Les gendarmes nous disent que cela va arriver, mais pourquoi est-ce si long, c'est insoutenable pour les enfants et toute la famille.

Merci de l'intérêt que vous porterez à ma question.

Par **Chrysoprase**, le **06/12/2021** à **11:28**

Bonjour

Ne vous focalisez pas sur une garde à vue (24 à 48 h) puisque le grand-père a avoué son crime. L'enquête suit son cours et votre père sera condamné.

La justice est toujours trop lente quand on est victime, essayez d'entourer au mieux vos neveux et bon courage.

Par **Marck.ESP**, le **06/12/2021** à **11:55**

Bonjour

Je pense qu'une lettre au Procureur pour lui demander la suite donnée à votre plainte (en précisant tout ce que vous dites plus haut), fera bouger les choses, il demandera à la brigade où en est cette procédure.

Par **Cococo18**, le **06/12/2021** à **16:09**

Bonjour,
Merci de votre réponse, La lettre doit adresser au procureur de la République de la ville où
été déposer la plainte?

Par **Marck.ESP**, le **06/12/2021** à **16:22**

Oui